

Introduction séance d'infos - Plan de Délestage  
Daniel Senesael, Député-bourgmestre  
Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014, Leers-Nord

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Bonsoir à toutes et tous et merci de nous avoir rejoints pour cette séance d'information relative au plan de délestage qui pourrait être mis en œuvre dans le cas où nous connaîtrions un hiver particulièrement rigoureux.

Si nous avons choisi d'organiser une séance d'information à ce sujet, et nous sommes les premiers à le faire, c'est, d'une part, car on se rend bien compte des interrogations et inquiétudes légitimes des familles et, d'autre part, car l'information et la communication vers le citoyen sont des priorités pour les autorités communales estaimpuiennes.

Avant toute chose, je vais revenir sur les évènements qui ont amené le gouvernement à adopter un plan de délestage.

En Belgique, le parc de production en électricité repose essentiellement, au-delà des énergies fossiles et renouvelables, sur nos 7 réacteurs nucléaires – quatre à Doel et trois à Tihange – lesquels produisent jusqu'à 55% de notre consommation totale. Or, il s'avère que trois de ces sept réacteurs ont été mis à l'arrêt et ce, pour différentes raisons. Doel 3 et Tihange 2 car des fissures ont été détectées dans certaines cuves et Doel 4 suite à l'arrêt de la turbine à vapeur de son réacteur qui a connu une perte d'huile de près de 65 000 litres.

Force est de constater que ces réacteurs ne seront pas réactivés de sitôt, ce qui implique que la Belgique sera structurellement dépendante de ses importations électriques pendant tout l'hiver. Or, si une vague de froid survenait sur une grande partie de l'Europe, le besoin en électricité augmenterait partout, ce qui engendrerait une diminution de la disponibilité de la production au-delà de nos frontières et réduirait de la sorte nos possibilités d'importation. Une telle situation aurait pour conséquence directe de mettre en péril la sécurité d'approvisionnement de notre pays, particulièrement aux périodes de pic de consommation qui se situent entre 17 et 20h00 et pourrait mener à ce qu'on appelle un black-out.

Afin d'éviter ce black-out, à savoir une coupure de courant générale à l'échelle du pays, le gestionnaire de réseau, Elia, est en train de constituer, à la demande de l'autorité fédérale, une réserve stratégique de 850 Méga Watts. Dans le cas où cette réserve se révélerait insuffisante, Elia a également mis en place le fameux plan de délestage qui a fait couler tant d'encre. Concrètement, le délestage sélectif permettra de réduire la consommation de manière drastique aux moments critiques (par exemple à la pointe de consommation hivernale) en privant une partie des consommateurs d'électricité afin de maintenir sur le territoire belge l'équilibre production/consommation face à une quantité d'électricité disponible qui serait trop faible pour couvrir l'ensemble des besoins.

Pour procéder à un délestage, il faut couper un certain nombre de postes de distribution, lesquels représentent chacun une « tranche » de délestage. En Belgique, il existe 6 tranches représentant chacune 500 MWh, ce qui équivaut à +/- 30% de la capacité totale du réseau.

En cas de pénurie et si les mesures de réduction de la consommation étaient insuffisantes, une première tranche, la numéro 6, serait donc délestée, ce qui permettrait de maintenir la stabilité du réseau. Si cela ne suffisait pas, une deuxième tranche, la numéro 5, pourrait alors être délestée simultanément. Ces délestages dureraient au maximum 2 à 3 heures. S'il fallait à nouveau délester le lendemain, on commencerait par une autre tranche, la numéro 4, selon le principe de rotation afin de ne pas toujours affecter les mêmes personnes.

Ces 6 tranches ne sont pas constituées en zones géographiques régionales ou locales. Une même tranche concerne donc des communes de différentes régions du pays. Et de la même manière, une même commune, voire une même rue peut être alimentée par plusieurs postes de distribution appartenant à des tranches différentes.

En ce qui concerne Estaimpuis, tous les villages de l'entité sont situés dans la tranche numéro 1 ce qui signifie qu'en cas d'application du plan de délestage, nous serions les derniers à être coupés. Si une telle situation se présentait, il reviendrait aux autorités communales d'informer le citoyen, au plus tard la veille de la coupure, laquelle, je le rappelle, se produirait en fin de journée et n'excéderait pas 2 à 3 heures.

Comme je l'ai déjà souligné, ce plan de délestage ne sera mis en œuvre qu'en cas d'absolue nécessité et si toutes les autres mesures préalables visant à réduire la consommation électrique n'étaient pas suffisantes. Pour éviter d'en arriver là, je vais vous rappeler quelques conseils pratiques :

En ce qui concerne l'éclairage, il est ainsi vivement conseillé d'éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce ; de réduire le nombre de lampes dans la pièce où vous vous trouvez en déterminant la luminosité nécessaire en fonction de la tâche à accomplir (cuisiner, lire,...) ; d'utiliser des luminaires à basse consommation ; de supprimer les « énergivores », tels que les lampes halogènes ; d'éviter autant que faire se peut les éclairages décoratifs (autour du sapin par exemple) et de laisser entrer un maximum de lumière naturelle.

Pour ce qui est du chauffage électrique, lorsque vous êtes à la maison, il est recommandé de chauffer les pièces de vie (comme la cuisine et le living) à une température maximum de 19 à 20°. La nuit ou lorsque vous êtes absents, abaissez la température dans les pièces de vie et dans les chambres jusque 15-16° maximum et jusqu'à 12° lors d'une absence prolongée.

Enfin, au niveau de vos appareils électriques, faites tourner, si possible, votre machine à lessiver, votre séchoir et votre lave-vaisselle après 20h00 ou lors des heures creuses (en général, entre 22h00 et 6h00 du matin) ; lavez votre linge à basse température, par exemple à 30° ; éteignez complètement tous vos appareils (ordinateurs, télévision, décodeur, lecteur DVD, chaîne hi-fi) et ne les laissez pas en veille ; retirez le chargeur de votre GSM ou de votre PC portable de la prise de courant lorsqu'ils ne sont pas en charge et enfin branchez les appareils sans interrupteur intégré à un bloc multiprise avec interrupteur et éteignez-le lorsque les appareils ne sont pas utilisés.

L'application de ces conseils aura pour conséquence de soulager, d'une part, votre portefeuille, ce qui est loin d'être négligeable et, d'autre part, le réseau électrique, permettant ainsi d'éviter les risques de pénurie.

Pour conclure, il ne me reste plus qu'à remercier, monsieur Delnoy représentant d'Ores d'être ici avec nous. Il va à présent vous expliquer la situation d'un point de vue plus technique et

répondra à toutes vos questions. A cet égard, je tiens à rappeler qu'il n'y a jamais de questions idiotes donc n'hésitez pas ! N'hésitez pas non plus à venir partager le verre de la convivialité qui sera servi à l'issue de la présentation.

Merci pour votre bonne attention !